

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 1 octobre 2019 – 18h
Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 1 octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Madame Arlette BORSATO.

8 Délégués titulaires présents : Arlette BORSATO, Gilbert CASSIN, Jean-Marie BARBARO, Mathieu DEBRAY, Guillaume GOUX, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Hervé DESRUELLE.

6 Délégués titulaires excusés : Annick BAKRY, Pierre MORIN, Jacques OUVRARD, Gérard GUYARD, Adeline HIVERT, Frédéric FERNANDES.

1 Déléguée suppléante présente ayant pouvoir de vote : Christiane ROULET.

2 Déléguées suppléantes excusées : Claire DESCHATEAUX, Nicole JEDYNSKI.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Jessica BOURGOIS, Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	23 septembre 2019
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	8
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Guillaume GOUX.

Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses susvisées.

Le quorum est atteint et la Présidente déclare la séance ouverte. Elle rappelle les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 MAI 2019

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : AIDES EXCEPTIONNELLES

La Présidente rappelle le montant des aides déjà allouées et le reliquat pour l'année 2019. Il s'élève à 5154 € et ce montant pourrait augmenter si les demandes de solde présentent moins de dépenses que prévu.

Trois dossiers sont présentés aujourd'hui pour un montant total de 3 281 €.

Trail O Duc, Vélo Massif Morvan : Monsieur Dominique THIERY, Président, présente le projet qui consiste en la création du premier Trail chronométré organisé par l'association le 21 décembre 2019. Le parcours de la compétition, inscrite au calendrier officiel des fédérations de l'Yonne et de Bourgogne, sera entièrement en zone naturelle, zéro bitume, et des randonnées et marches nordiques seront organisées en complément hors compétition. L'objectif est de conforter l'activité touristique en basse saison, de valoriser les ressources locales (patrimoine naturel et produits locaux) et de continuer à mobiliser les bénévoles autour des actions de l'association favorisant les liens sociaux.

Un financement du Pays Avallonnais aurait un véritable effet levier pour aider l'association à développer cette manifestation. Afin d'organiser cette action, l'association sollicite une subvention de 1 000,00 euros (sur un budget global de 4 730,00 euros). La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 euros.

LA Vallon Trail, CARTO : Madame Nathalie BERRUE, Secrétaire, et Monsieur Bruno-Xavier MAILLET, Trésorier, présentent le projet de la troisième édition de la course *LA Vallon Trail* du 4 janvier 2020. Deux parcours d'orientation inédits seront proposés pour experts et débutants avec une tarification très modeste afin d'ouvrir l'événement au plus grand nombre. L'objectif est d'encourager la pratique sportive, de valoriser le patrimoine naturel du territoire et contribuer à l'activité touristique en basse saison.

Un financement du Pays Avallonnais est demandé pour développer la qualité de l'accueil de cette manifestation, notamment par la remise d'une gourde de course floquée au nom du Pays Avallonnais et de l'association. Afin d'organiser cette action, l'association sollicite une subvention de 881,00 euros (sur un budget global de 4 896,00 euros). La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 881,00 euros.

Témoignages et restitution publique, Petite Foule Production : Madame Marine COLARD, metteuse en scène, et Hélène LACROIX, comédienne, présentent le projet qui consiste à recueillir des témoignages d'habitants pour ensuite s'en servir dans le travail d'écriture d'un temps fort artistique. Pendant cette restitution, le 12 octobre à QUARRÉ-LES-TOMBES, les habitants seront acteurs de l'évènement avec du théâtre mais aussi de la danse, de la musique et d'autres pratiques d'arts vivants à partir du travail réalisé en atelier. Les habitants sont donc au cœur du processus artistique qui est aussi un prétexte pour créer des temps d'échange et du lien social en milieu rural. Les objectifs sont donc multiples : recueil de témoignages, liens intergénérationnels, diffusion de la pratique artistique.

L'assemblée se dit très intéressée par ce projet et plus particulièrement par la collecte de la parole des habitants. L'association précise que les témoignages sont enregistrés (son et/ou vidéo), stockés sur un disque dur et que l'accord pour leur utilisation est donné par écrit par les participants. Elle accepte de mettre à disposition du Pays Avallonnais ces fichiers pour qu'ils soient utilisés dans le cadre de la communication ou d'autres actions.

Afin d'organiser cette action, l'association sollicite une subvention de 2 600,00 euros (sur un budget global de 8 277,00 euros). La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

Au vu des financements obtenus par ailleurs par l'association, **L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 1 400,00 euros.**

O.J N° 3 : PLAN DE COMMUNICATION ET IDENTITE VISUELLE CDT

Un plan de communication du Pays Avallonnais, dont les axes stratégiques seront validés lors d'un prochain Comité Syndical de Pays, est en cours de rédaction. Les membres du Conseil de Développement Territorial seront sollicités par courriel pour donner un avis sur ce document qui est par nature évolutif.

Jessica BOURGOIS, chargée de communication présente ensuite une proposition de campagne de communication visant à faire connaître le Conseil de Développement Territorial et les Conseils Participatifs en tant qu'instances de citoyenneté active. Plusieurs supports (affiches et visuels pour les outils numériques : site Internet et Facebook) axés sur l'univers des super-héros sont proposés à l'assemblée. Pour que ce choix soit pertinent il est important que les membres du Conseil de Développement Territorial partagent cette vision de leur rôle.

L'assemblée retient la proposition de sortir d'une communication trop institutionnelle, mais soulève l'importance de ne pas rentrer dans un registre trop familier : le Conseil de Développement Territorial étant un organe du Pays Avallonnais et donnant des avis sur l'attribution de fonds publics.

Après des échanges, il est convenu de retravailler la proposition :

- garder les couleurs et éléments graphiques qui reflètent le dynamisme et l'énergie de cette assemblée,
- afficher dans une moindre mesure la notion de « super-acteur » du territoire,

Les nouvelles propositions seront envoyées par courriel aux membres du Conseil de Développement Territorial pour avis.

La diffusion des supports devra se faire en deux temps afin de ne pas porter confusion entre l'assemblée plénière et les groupes de travail. Dans le but de mobiliser les associations pour les prochaines élections, la première diffusion concernera la communication sur le Conseil de Développement Territorial et viendra annoncer les réunions publiques (cf. O.J. N° 4).

O.J N° 4 : REUNIONS DE MOBILISATION EN VUE DES ASSISES DES ASSOCIATIONS

Le mandat des membres du collège associatif du Conseil de Développement Territorial se termine début 2020. Lors des prochaines Assises des Associations une nouvelle élection aura lieu. La Présidente propose cinq réunions publiques en fin d'année (Avallon, Vézelay, Noyers, l'Isle-sur-Serein, Quarré-les-Tombes) afin d'aller à la rencontre des associations. L'objectif étant d'expliquer le rôle du Conseil de Développement Territorial, ses méthodes de travail, les projets déjà menés et donner envie de participer. La présence de quelques membres du Conseil de Développement Territorial actuel serait utile afin de permettre un retour d'expérience.

Une nouvelle formule d'animation de ces temps d'échange est souhaitée afin de les rendre plus participatifs (ex : mise en situation sur un dossier, simulation d'un groupe de travail...). La Présidente propose d'organiser une réunion de travail préparatoire avec les volontaires dès que les dates des réunions seront fixées.

La date du 30 janvier est aussi proposée pour les Assises des Associations, mais selon la disponibilité de la salle et la formule

retenue elle pourrait être modifiée.

Le Conseil valide cette proposition.

O.J N° 5 : PROJET D'OUTIL COMMUN À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Suite à l'appel à projet « manifestations », un atelier créatif avec les associations aidées a été animé. Parmi les souhaits émis par les présents : la création d'un outil qui leur permette de partager du matériel, voire des compétences. Une sorte de « bon coin » associatif. Les annonces seraient visibles à partir d'une page du site internet du Pays Avallonnais, mais les transactions se feraient entre les associations. Il est précisé que le Pays Avallonnais n'aura aucune responsabilité sur ces échanges et que son rôle se limitera à la mise en relation des associations.

Pour éviter les abus, les techniciens du Pays Avallonnais auraient un rôle de modérateurs sur les annonces déposées et pourraient demander des compléments d'information aux annonceurs pour justifier, par exemple, de leur identité.

La Présidente propose d'envoyer un questionnaire aux associations afin de cerner leurs attentes et besoins et de travailler par la suite à une solution technique. Cette première solution reposera sur des logiciels libres et permettrait de tester si le service est utilisé et utile.

Le Conseil donne un avis favorable au projet et valide cette proposition.

O.J N° 6 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « ALIMENTAIRE »

Lors de la réunion du 19 mars 2019, le Conseil de Développement Territorial s'est saisi de cette thématique et a décidé de constituer un groupe de travail dédié.

Le groupe de travail reste à constituer et entre temps de nouvelles opportunités se sont présentées.

Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « stratégies alimentaires » va bientôt sortir. Les territoires retenus pourront bénéficier de formations-action gratuites pour les techniciens. À l'issue du parcours une première trame de stratégie alimentaire sera formalisée. De plus le Pays Avallonnais serait prêt à recruter un stagiaire en appui.

Le groupe de travail « alimentaire » aurait pour mission d'aider à constituer la candidature à l'AMI, de suivre le travail de l'équipe et présenter un rapport au Conseil de Développement Territorial. Charge au Conseil de Développement Territorial de présenter ensuite la stratégie en Comité Syndical.

Ce groupe de travail pourrait être constitué de :

- 2 membres CDT dont 1 représentant Chambre Agriculture
- 1 élu CSP : M. Didier Ides
- 2 techniciens Pays
- 5 volontaires parmi les associations, les partenaires (santé, éducation...), etc.

Le Conseil valide cette proposition et demande une première réunion avant la fin de l'année.

Pour information, la CCAVM va bientôt conventionner avec l'ARS pour la création d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial). Une cohérence entre les deux démarches sera à trouver.

O.J N° 7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bilan de l'appel à projets « manifestations »

L'appel à projet a été lancé en janvier et les dossiers ont été sélectionnés début mars. Huit dossiers ont été présentés et aidés par le Conseil de Développement Territorial (y compris deux votés ce soir). Sept autres dossiers font l'objet d'une demande dans le cadre du programme LEADER et un porteur a souhaité abandonner à cause des complexités administratives (Traverses). Aucune nouvelle manifestation n'est ressortie : la subvention a plus eu pour effet l'amélioration de l'existant ou sa pérennisation. Une réunion de bilan a eu lieu cet après-midi avec les porteurs. Ils se disent globalement satisfaits de l'accompagnement du Pays Avallonnais et contents de pouvoir se retrouver lors des réunions afin de se connaître et d'échanger entre eux.

Dans le but d'affiner la stratégie du Conseil de Développement Territorial et aider des projets plus porteurs, la Présidente propose de lancer un recensement des projets, avant la fin de l'année, pour avoir une vision du potentiel. Il sera ensuite plus aisé de les accompagner soit par les dispositifs habituels, soit par un appel à projet plus ciblé.

Permanences FDFR 89 (Fédération des Foyers Ruraux) : la première a eu lieu jeudi dernier. Quatre associations étaient présentes avec onze participants au total. La deuxième aura lieu le 21 novembre dans cette salle et se terminera sur un temps d'échange autour du financement participatif.

Le premier atelier animé par la FDFR 89 et le bilan des manifestations aidées de cet après-midi, nous ont permis d'identifier des attentes des associations sur des thèmes tels que le recrutement de bénévoles, le besoin d'informations réglementaires ou autre. Le Pays et la FDFR 89 travaillent donc déjà à l'organisation des deux premières dates de l'année prochaine (jeudis 6 février et 9 avril) en tenant compte de leurs souhaits.

Pour 2020 il a été évoqué de décentraliser les permanences et les associations locales seront sollicitées pour les accueillir. Par contre pour le temps d'échange thématique, selon le nombre de participants, des salles en mairie seront aussi réservées. Il reste bien entendu que dans tous les cas les maires et conseillers municipaux seront informés et invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.